

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 25 novembre 2021 tenue à 11 h 30 par visioconférence.

Présents : David Alper, Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Pauline Bosc, Saïd Bouthaim, Alexandre Brassard, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Danielle de Moissac, Mélanie Desnoyers, Lise Gaboury-Diallo, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Tamunotelema Gbobo, Florette Giasson, Ndeye Rokhaya Gueye, Michelle Kambire, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Rita Umeh Okoyeocha, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Jules Rocque, Geneviève Roy-Wsiaki, Marie-Claude Simpson, Beydi Traoré, Christian Violy, Faïçal Zellama

Absences : Anne-Marie Maupertuis

Personne ressource : Debra Radi

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

Observateurs : Aucun

La rectrice ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue à Brigitte Kemp-Chaput, nouvelle gestionnaire au Cabinet de la rectrice. Brigitte est en poste depuis le 1^{er} novembre 2021.

Elle souligne le 99^e anniversaire de l'incendie de l'ancien collège qui eut lieu le 25 novembre 1922, élément important de notre histoire.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-1121-1 PROPOSITION : Jules Rocque / Christian Violy

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 25 novembre 2021 soit adopté avec la modification d'enlever le point H1.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021

SÉNAT-1121-2 PROPOSITION : Paul Brochu / Christian Violy

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat en date du 23 septembre 2021 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021

Trois éléments sont à souligner en lien avec le rapport du Bureau de direction.

(1) La membricité du comité de bibliothèque est toujours à l'étude et reviendra vers le Sénat au cours de l'hiver 2022.

(2) La *Politique sur les casiers judiciaires population étudiante*
Cet item sera discuté au point G1.

(3) La modification de la composition du comité de direction pour la FAFS

Le Bureau de direction du Sénat a adopté la proposition suivante lors de sa rencontre du 15 septembre 2021.

BD150921-4 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Thierry Lapointe
Que le Sénat modifie la composition du Comité de direction de la FAFS telle que présentée.

La sénatrice Mélanie Cwikla demande pourquoi modifier la composition d'un seul comité de direction d'un conseil pédagogique pour des questions de gouvernance et suggère qu'il serait plus logique de modifier l'ensemble des comités de direction des conseils pédagogiques afin d'avoir une base qui est la même pour toutes les unités d'enseignement.

Le sénateur Peter Dorrington indique qu'il est intervenu au Bureau de direction du Sénat pour dire aux membres qu'ayant pu consulter les directions académiques et les décanats, il y a une volonté de procéder dans le sens de ce que dit la sénatrice Mélanie Cwikla. On aimerait pouvoir proposer que le Bureau de direction du Sénat considère la possibilité d'avancer avec un amendement global avec les comités de direction des quatre unités d'enseignement et de revenir au Sénat en janvier 2022 avec une proposition visant une reconfiguration semblable pour toutes.

Le sénateur Alexandre Brassard serait prêt à retirer sa proposition dans le but qu'elle soit présentée au prochain Sénat sous une forme révisée et élargie. Le sénateur Thierry Lapointe, appuieur, est d'accord de retirer cette proposition.

SÉNAT-1121-3 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Peter Dorrington

Que le Bureau de direction du Sénat revoie la proposition votée par la FAFS afin de voir son application pour l'ensemble des conseils pédagogiques et revenir pour un vote en janvier 2022.

ADOPTÉE

B3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2021

SÉNAT-1121-4 PROPOSITION : Christian Violy / Bertrand Pauget

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2021 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

B4. Suivis au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 27 octobre 2021
Aucun.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice commente brièvement son rapport écrit et souligne les points suivants :

- Visite du Ministre Wayne Ewasko, ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'immigration, et de son équipe, au campus de l'USB. La rectrice et les deux vice-recteurs ont pu souligner la qualité de nos programmes, les opportunités de développement, notre vision pour le continuum FL1 et FL2 ainsi que le rôle unique et central que joue l'USB dans la province.
- Demandes de financement soumises dans le cadre de l'appel de propositions du fédéral pour des fonds consacrés aux établissements postsecondaires de la minorité. La direction travaille avec acharnement pour sécuriser toutes les sources de financement qui se présentent.
- La population étudiante de l'USB inscrite au programme de maîtrise en études canadiennes et interculturelles est maintenant admissible pour recevoir la bourse Centennial Institute Study de la Winnipeg Foundation. Par le passé, seulement les étudiants de l'Université de Winnipeg et l'Université du Manitoba pouvaient y accéder.
- La campagne annuelle de financement sera lancée dans les prochains jours et la thématique cette année portera sur le mieux-être de notre population étudiante.

Une discussion s'ensuit.

C3. Rapport verbal du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait un rapport portant sur les points suivants :

- La session d'automne se passe de façon ordonnée, à distance comme en présentiel. Le vice-recteur remercie les membres du corps professoral, de la population étudiante et du personnel de leur collaboration.
- Les enseignants et élèves du Collège Louis-Riel à qui l'Université prêtait le 3^e étage depuis la rentrée ont quitté le bâtiment le 19 novembre dernier. On a pu réinstaller dans leurs bureaux les professeurs qu'on avait dû temporairement relocaliser. Le vice-recteur remercie les membres du corps professoral concernés de leur compréhension et de leur patience.
- Les professeurs qui enseignent à distance pourront, dès le 29 novembre, accéder librement au campus sans plus à avoir à se limiter à deux heures sur le campus.
- La session d'hiver se déroulera en présentiel, selon les exigences de la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 et avec port du masque obligatoire.
- Une note de service a été envoyée le 23 novembre aux membres du corps professoral pour leur présenter plusieurs stratégies échelonnées permettant de gérer les absences des étudiants et des membres du corps professoral dans le cadre des cours de la session d'hiver 2022.
- Un texto en masse a été envoyé le 24 novembre aux quelque 400 étudiants et étudiantes n'ayant pas encore téléversé leur preuve de pleine immunisation pour leur demander de le faire le plus tôt possible. Ces textos seront envoyés sur une base hebdomadaire, d'ici les Fêtes, aux étudiants et étudiantes n'ayant toujours pas soumis de preuve de pleine immunisation. On procédera dès le 5 janvier 2022 à la désinscription des étudiants dont l'Université n'aura pas reçu de preuve.

Une période de questions s'ensuit.

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Aucun point à discuter.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions de la sénatrice Mélanie Desnoyers et ses collègues Saïd Bouthaim et Jouwairia Lahboub-Daayf

Serait-il possible de se pencher sur la mise en œuvre d'une rentrée hivernale repoussée de façon régulière (post-COVID). Plusieurs ajustements ont été mis en place la dernière année afin de faire face aux conséquences de la pandémie. Il serait dommage de ne tirer des leçons de ce que nous avons appris. Par exemple, une rentrée repoussée a permis aux professeurs et aux étudiants de bien clôturer le semestre d'hiver et d'avoir au moins une semaine de préparation avant de débiter le semestre d'hiver. Ceci a permis d'assurer une meilleure transition entre les deux semestres. Nous comprenons que l'Université de Saint-Boniface suit le calendrier académique de l'Université du Manitoba. Par contre, serait-il possible d'étudier tout de même cette possibilité?

Réponse

La rectrice indique que la question sera considérée dans le cadre des travaux qui mèneront à l'élaboration du calendrier académique pour l'année 2022-2023 et que celui-ci sera présenté au Sénat pour approbation à l'hiver lors de la réunion en février 2022. Elle propose de transmettre cette question au Bureau de direction du Sénat où l'on pourra analyser le tout de façon attentive pour informer la prise de décision en février 2022.

Question du sénateur Paul Noël

La première condition d'existence de toute université - et ce depuis ses origines médiévales - est son autonomie. Le recteur et le Sénat ont notamment pour fonction de défendre et préserver cette autonomie contre différentes formes d'injonctions ou d'ingérences, qu'elles soient religieuses, politiques, idéologiques, etc.

- 1) Madame la rectrice, quelle est votre position sur l'ingérence du gouvernement manitobain dans les négociations entre patronat et syndicat universitaires par le biais de la pratique des mandats dont le ministre de l'Éducation postsecondaire Ewasko et le recteur de l'Université du Manitoba Benarroch ont reconnu l'existence la semaine dernière devant les médias? Source : <https://twitter.com/CityNewsWPG/status/1460839519205441537> Voir aussi la preuve ci-dessous, encadrée en noir, obtenue en vertu d'une requête Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée :

HOUSEBOOK MARCH 2021
ADVANCED EDUCATION, SKILLS AND IMMIGRATION

Issue: What is the government doing to prevent Laurentian University's financial challenges from happening in Manitoba?

Key Messages:

- Strengthening governance and financial accountability of the post-secondary education system is a high priority in Manitoba.
- The pandemic created unprecedented challenges for our institutions; that's why the province established the \$25.6 million Transitional Support Fund to help institutions adapt to new fiscal realities and achieve financial sustainability.
- We will continue to work with our post-secondary partners to ensure that our institutions are able to balance their budget and remain sustainable while delivering quality education for Manitoba students.

Actions:

- Manitoba's Summary Budgeting Act requires all reporting entities including post-secondary institutions to operate with a balanced budget each fiscal year.
- To strengthen financial oversight, the department initiated quarterly budget reviews with the Vice Presidents of Finance at each institution to review budgets, expenditures, and ensure compliance with financial requirements.
- To help control increases of faculty salaries, all post-secondary institutions are now instructed to request a collective bargaining mandate from the Province.
- Manitoba established the \$25.6M Transitional Support Fund to help institutions orient programs towards labour market demands, to develop high-quality online materials and tools, and to respond to unanticipated changes in enrolments and other challenges posed by the pandemic.

Background:

- Laurentian University, a publicly funded university in Ontario, is seeking creditor protection because of annual deficits dating back to at least 2013/14.
- Declines in domestic enrolments, high costs associated with faculty salaries, program delivery and inappropriate use of research revenue are key factors that contributed to the University's financial challenges.
- None of Manitoba's post-secondary institutions reported a deficit in 2019/20 and none are projecting a deficit for 2021/22.

s.23.1(a)(b)(f)

Réponse : La rectrice indique qu'il serait inapproprié de commenter sur la situation en cours dans un autre établissement. Quant au concept d'autonomie institutionnelle, elle fait un bref rappel à propos de la réponse de l'USB telle que publiée en octobre 2020 dans le Rapport sur la surveillance des établissements postsecondaires du Bureau du vérificateur général du Manitoba.

2) Au nom d'un idéal de transparence, pourriez-vous décrire aux sénateurs et sénatrices le contenu de ce mandat reçu du gouvernement?

Réponse : Dans un idéal de rigueur, d'intégrité et de respect du processus en cours, la rectrice indique qu'elle ne peut commenter. Que le processus de négociation des conventions collectives est bien défini et encadré. Elle ajoute qu'il s'agit en fait d'une question de relation de travail et non d'une question pour le Sénat.

3) Accepteriez-vous de faire front commun avec l'ensemble des membres du Sénat pour dénoncer cette pratique des mandats brimant le principe des négociations collectives libres entre patronat et syndicat? Dans l'éventualité d'un refus, le Sénat ne se rend-il pas complice du gouvernement qui porte atteinte à l'autonomie de l'Université?

Réponse : Le rôle du Sénat n'est pas de se prononcer sur cette question, mais plutôt d'assurer l'intégrité des programmes au sein de notre établissement. La rectrice fait un rappel de la structure de gouvernance bicamérale de l'USB, conformément à la loi constitutive de l'établissement, et l'importance de suivre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance comme stratégie pour préserver l'autonomie institutionnelle.

La rectrice remercie les sénateurs qui ont envoyé des questions à l'avance.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences
Rapport reçu à titre d'information.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Rapport reçu à titre d'information.
- F3. École technique et professionnelle
Aucun rapport.
- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Aucun rapport.
- F5. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information.
- F6. Direction des services aux étudiants
Aucun rapport.

Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS

- G1. Bureau de direction
Rapport reçu à titre d'information.
La rectrice cède la parole à la secrétaire générale qui fait part aux membres des changements apportés à la *Politique sur les casiers judiciaires population étudiante* ainsi qu'à sa politique.

SÉNAT-1121-5 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Peter Dorrington

Que le Sénat adopte la nouvelle *Politique de Casiers judiciaires population étudiante* tel que recommandé par le Bureau de direction du Sénat lors de sa rencontre du 17 novembre 2021.

La sénatrice Pauline Bosc indique qu'elle n'a rien vu au sujet des membres de la population étudiante qui sont mineurs et souligne l'importance de clarifier les exigences particulièrement en lien avec les stages. Il est noté que les procédures administratives rattachées à cette politique devront également être révisées à la lumière de ce constat.

ADOPTÉE

La rectrice remercie la secrétaire générale pour son travail sur ce dossier.

- G2. Comité d'étude des cours et des programmes
Aucun rapport.
- G3. Comité de la bibliothèque
Aucun rapport.
- G4. Comité d'appel
Aucun rapport.
- G5. Comité de mérite
Aucun rapport.

G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche
Aucun rapport.

Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS

H1. Rapport de la rencontre du 21 septembre 2021

Section I : HUIS CLOS

SÉNAT-1121-6 PROPOSITION : Peter Dorrington / Alexandre Bouffard
Que le Sénat passe à huis clos à 12 h 42.

ADOPTÉE

David Alper quitte la rencontre à 12 h 44.

I1. Prix d'excellence en enseignement

Aileen Clark, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Jeff Leclerc et Christian Violy quittent la rencontre à 12 h 53.

HC-SÉNAT-1121-6 PROPOSITION : Peter Dorrington / Bertrand Pauget
Que le Sénat retourne en session régulière à 12 h 58.

ADOPTÉE

Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA

J1. Le rapport est reçu à titre d'information.

Section K : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le **jeudi 27 janvier 2022** à 11 h 30 par visioconférence.

Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE

Cora-Andrée Martin propose la levée de la séance à 13 h 01.

La présidente,

La secrétaire générale,



Sophie Bouffard



Debra Radi